



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

artisans

Question écrite n° 73124

### Texte de la question

M. Gilles Bourdouleix attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les vives préoccupations exprimées par la fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat (FENARA), s'agissant de la prise en charge de la perte d'autonomie. Alors que le projet de loi de santé 2015 prévoit une meilleure adaptation de la société face au vieillissement de la population, certaines mesures prises ne vont pas dans ce sens. Non seulement l'aide prévue pour les aidants est très insuffisante pour répondre aux besoins des personnes les plus atteintes et les plus isolées, mais en plus, rien n'est envisagé pour les personnes résidant en établissement. Afin de pallier ce manque de cohérence, la Fenara demande notamment une revalorisation importante de l'APA pour tous les niveaux de dépendance ; des mesures rapides pour permettre aux familles de faire face au coût des maisons de retraite ; une aide importante aux aidants telle que le développement des structures d'accueil temporaire et de répit à des prix abordables ; un soutien social et psychologique gratuit et la création d'un statut ; l'assurance que la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie est totalement affectée à la dépendance, indépendamment de la parution de la future loi ; un financement par la solidarité nationale assuré par un prélèvement obligatoire dû par toute la population ; une incitation fiscale pour souscrire une assurance dépendance complémentaire. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment le Gouvernement entend répondre aux attentes des retraités de l'artisanat pour permettre de satisfaire à leur demande.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Bourdouleix](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73124

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2015](#), page 482